

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 17 mars 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE248554004

Accorder 16 contrats aux firmes 9386-0120 QUÉBEC inc., Environnement Routier NRJ inc. et JMV Environnement inc., pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 123 499 918,62 \$, taxes incluses (contrat : 113 248 972,24 \$ + indexation de prix : 4 369 997,88 \$ + contingences : 5 880 948,51 \$) - Appel d'offres public 24-20671 (8 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE248554004

Accorder 16 contrats aux firmes 9386-0120 QUÉBEC inc., Environnement Routier NRJ inc. et JMV Environnement inc., pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 123 499 918,62 \$, taxes incluses (contrat : 113 248 972,24 \$ + indexation de prix : 4 369 997,88 \$ + contingences : 5 880 948,51 \$) - Appel d'offres public 24-20671 (8 soumissionnaires)

À sa séance du 26 février 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lots 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 12 :

- Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lot 11 :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Lots 2 et 16 :

- Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 5 mars 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles, Division collecte transport et traitement des matières résiduelles ont expliqué qu'en vertu du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, les coûts entourant la collecte et le transport des matières recyclables sont pris en charge par Éco Entreprise Québec (ÉEQ), et ce, depuis le 1^{er} janvier 2025. De plus, le règlement prévoit que tous les contrats de collecte et transport doivent être conformes aux exigences négociées avec ÉEQ. La Ville devait donc conclure de nouveaux contrats pour 17 arrondissements, puisque la collecte est effectuée en régie pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et du Plateau-Mont-Royal. Le territoire a été divisé en 16 lots, qui adoptent les mêmes délimitations que les arrondissements, sauf pour le lot 2, qui regroupe les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont. Les invités ont également indiqué qu'au terme d'une revue des activités, des recommandations ont été formulées, dont les suivantes : étalement des collectes à quatre ou cinq jours par semaine (pour certains secteurs); prolongement des horaires de collecte jusqu'à 22h (pour certains secteurs); et déploiement du Système Intégré de Gestion des Matières Résiduelles (SIGMR), qui offre la possibilité de suivre de manière électronique les opérations de collecte.

En ce qui a trait à l'appel d'offre, celui-ci a été publié du 2 octobre au 10 décembre 2024, à la suite de trois reports de la date d'ouverture. Il y a eu 13 preneurs du cahier des charges et huit ont déposé une soumission, dont deux ont été jugés non conformes. Chacun des lots étaient attribués au plus bas soumissionnaire conforme, ainsi l'entreprise 9386-0120 Québec a obtenu dix contrats, JMV Environnement quatre contrats et Environnement Routier NRJ deux contrats. Pour neuf lots, l'écart s'élève à plus de 20 % en faveur de Ville (entre – 24 % et – 49 %) et pour trois lots, l'écart est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire (entre 21 % et 48 %). Comme l'ont précisé les responsables, l'estimation a été préparée par une firme externe, avec qui la Ville collabore depuis 2022 et qui emploie une méthode très affinée. Le calcul prend notamment en considération les facteurs sociodémographiques (le nombre de portes et de kilomètres à parcourir, le cadre bâti, etc.); les facteurs socioéconomiques (le salaire des chauffeurs et éboueurs, le coût par camion et celui de l'énergie, l'entretien, etc.); la nature des services demandés (le type et le temps de collecte, le tonnage d'un chargement moyen, la vitesse moyenne des camions, etc.); le

taux de participation aux différents types de collectes; ainsi que la marge de profit moyenne des entreprises dans ce secteur d'activités.

D'après les invités, les écarts majeurs avec l'estimation pourraient être attribuables à certaines des modifications apportées aux exigences des contrats, dont la redistribution des jours de collecte, l'étalement des heures de collectes et l'utilisation de l'application électronique GAD, laquelle permet une meilleure optimisation des ressources. Il y a également des facteurs qui sont propres aux fournisseurs, comme leur stratégie d'affaires, leur marge de profits, leur connaissance du territoire et leur localisation. Quant à l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire pour le lot 2, le Service l'explique par le jumelage des arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont, puisque cela permet à l'entrepreneur d'optimiser l'utilisation de ses ressources matérielles et humaines. Pour les lots 11 et 16, la différence serait due à la stratégie de marché de l'adjudicataire, qui a déposé des prix très compétitifs pour s'assurer d'obtenir une majorité des lots de collecte et transport des matières recyclables.

Enfin, les responsables ont conclu en recommandant de procéder à l'octroi des 16 contrats, malgré les écarts observés, car tout report pourrait mener à une interruption de services et obligerait la publication d'un nouvel appel d'offres, et rien ne garantirait à la Ville qu'elle obtiendrait de tels prix. De plus, l'attribution dans les plus brefs délais permettra aux adjudicataires de procéder à la planification des travaux et à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

Au terme de la présentation, la Commission a d'abord demandé si les vérifications nécessaires avaient été faites pour s'assurer que l'entreprise 9386-0120 Québec sera en mesure de bien gérer les dix contrats, qui couvrent un large territoire. Les responsables ont expliqué qu'une rencontre de démarrage sera organisée avec l'entreprise, à laquelle les représentants de l'arrondissement seront conviés, afin de passer en revue le devis et les exigences. Ce sera aussi l'occasion pour les arrondissements de soulever les points de vigilance à considérer. Ils tiennent à préciser que la Ville détient des leviers pour s'assurer que l'entrepreneur respecte les clauses contractuelles, comme des mesures coercitives ou le plan de redressement. En outre, une équipe de collecte sélective a été mise en place à la Ville pour garantir du bon déroulement des opérations sur le terrain. D'autre part, il faut savoir que l'entreprise 9386-0120 Québec a été contactée pour discuter des prix soumis et de sa compréhension du mandat. Selon les échanges, elle semble bien comprendre et elle considère avoir soumis le juste prix. À quel moment se fait la vérification auprès des fournisseurs pour s'assurer qu'ils détiennent les équipements nécessaires? ont demandé les membres. Cela se fait lors de la réunion de démarrage, qui a lieu quelques semaines avant le début des opérations, ont répondu les invités. La Commission estime que cela offre peu de temps pour réagir, advenant que les ressources soient insuffisantes et que le fournisseur doit se procurer des équipements. Le représentant du Service de l'approvisionnement a tenu à préciser que certaines informations sont demandées dès l'étape de l'appel d'offres, par exemple les

équipements à la disposition des entreprises, afin d'analyser leur capacité d'exécution du contrat. La rencontre de démarrage permet de mettre à jour ces informations.

Les membres ont également voulu savoir comment s'organisait la distribution entre les deux centres de tri et la manière dont le plan de réduction du taux de contamination des matières recyclables allait être mis en place. Les responsables indiquent que les interventions se situent dans les volets communications et inspection. Les inspections sont utiles pour déterminer les secteurs où il y a des enjeux plus marqués afin d'y renforcer la communication. Pour ce qui est du lieu de livraison des matières, il est établi selon la localisation géographique des arrondissements pour éviter les enjeux de transports. D'autre part, les commissaires ont constaté que les écarts étaient encore plus marqués dans les secteurs où la collecte sera mécanisée et se demandent si cette technologie sera étendue à d'autres arrondissements. Elle pourrait éventuellement être déployée à d'autres secteurs où le cadre bâti s'y prête, mais ce n'est pas possible partout à Montréal.

Enfin, la Commission a tenu à réitérer l'importance de vérifier plus tôt que tard les équipements dont dispose l'entreprise 9386-0120 Québec afin de s'assurer que les contrats seront réalisés conformément aux attentes de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles, Division collecte transport et traitement des matières résiduelles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lots 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 12 :

- *Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lot 11 :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Lots 2 et 16 :

- *Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE248554004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.